



Doc. 13264
27 juin 2013

Emprisonnement arbitraire des sans-abris en Hongrie

Déclaration écrite n° 548

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

En novembre 2012, le Parlement hongrois a adopté une loi définissant l'état de sans-abri comme une infraction administrative : les personnes qui sont surprises en train de dormir dans la rue deux fois en l'espace de six mois peuvent être condamnées à une peine d'emprisonnement ou à une amende de 150 000 forints (490€), somme qu'aucun sans-abri n'est en mesure de payer, ce qui conduit donc aussi à leur incarcération.

Après que la Cour constitutionnelle eut abrogé la loi parce qu'elle portait atteinte à la dignité humaine des sans-abris, à la sécurité juridique et au droit de propriété, la Constitution hongroise a été modifiée en mars dernier pour affirmer et renforcer la décision politique de criminaliser les sans-abris.

L'état de sans-abri est l'une des formes les plus extrêmes de la pauvreté et de la privation et constitue une violation inacceptable de la dignité humaine. Le droit au logement prévu à l'article 31 de la Charte sociale européenne révisée devrait être garanti et les obligations de la Hongrie en vertu de l'Article 12, paragraphe 1, devraient être respectées en prenant des mesures contre l'état de sans-abri. A l'inverse, la politique de répression et de criminalisation des personnes démunies en Hongrie n'apporte aucune réponse aux problèmes sociaux.

Nous appelons le Commissaire aux droits de l'homme, le Comité européen des droits sociaux, l'Assemblée et le Comité des Ministres à surveiller la privation de liberté des sans-abris en Hongrie.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
ANDERSEN Karin, Norvège, GUE
ANDREOLI Paride, Saint-Marin, SOC
ANTTILA Sirkka-Liisa, Finlande, ADLE
BONET PEROT Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
COMTE Raphaël, Suisse, ADLE
CRAMON-TAUBADEL Viola, von, Allemagne, SOC
DRAGASAKIS Ioannis, Grèce, GUE
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE
FIALA Doris, Suisse, ADLE
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HANSON Margus, Estonie, ADLE
HEER Alfred, Suisse, ADLE
IVANOVSKI Igor, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", SOC
KOLMAN Igor, Croatie, ADLE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE
LOUKAIDES George, Chypre, GUE
MARJANOVIĆ Vesna, Serbie, SOC
NICHOLSON Emma, Royaume-Uni, ADLE
PAPADIMOULIS Dimitrios, Grèce, GUE
PETRENCO Grigore, République de Moldova, GUE
REILLY Kathryn, Irlande, GUE
STOILOV Yanaki, Bulgarie, SOC
SZABÓ Vilmos, Hongrie, SOC
TATSOPOULOS Petros, Grèce, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC
WATKINSON Angela, Royaume-Uni, GDE
WERNER Katrin, Allemagne, GUE
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

Total = 34

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
SOC: Groupe socialiste